



Association nationale d'élus

ANNEXE 1

Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2026 Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à dix heures trente, les membres de l'Assemblée générale de l'association nationale d'élus Ville et Aéroport, convoqués par courriel en date du 30 mars 2026, se sont réunis en présentiel à l'Assemblée nationale (Immeuble Jacques Chaban-Delmas, 101 rue de l'Université, 75007 PARIS), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BLAZY.

Membres présents ou représentés : 23 membres

M. Jean-Pierre BLAZY, Président, ancien maire de Gonesse (95)
Mme Brigitte VERMILLET, Vice-présidente, 6^{ème} Vice-présidente du conseil départemental de l'Essonne, Maire de Morangis (91)
M. Jean-Claude LEMASSON, Vice-président, ancien maire de Saint-Aignan-de-Grandlieu (44)
M. Pascal BOUREAU, Vice-président, Conseiller départemental de la Haute-Garonne (31)
M. Didier GONZALES, Secrétaire général, Conseiller métropolitain (MGP), Maire de Villeneuve-le-Roi (94)
M. Lucien BARGE, Trésorier, Maire de Jonage (69)
M. Frédéric BOUCHE, Vice-président en charge des Transports/Mobilités, Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (95)
M. Ghislain BORRELLY, 3^{ème} Adjoint au Maire d'Ablon-sur-Seine en charge du développement et de l'aménagement urbain, de l'attractivité du territoire et du commerce local (94)
M. Frédéric CHAUCHET, 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Aignan-de-Grandlieu en charge de l'économie, de l'aéroport, des liens avec les usagers et des ressources humaines (44)
M. Michaël DAMIATI, 8^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS), Maire de Crosne (91)

M. Yohann GARNOT, Conseiller municipal de Blagnac délégué à la transition numérique et à la politique communale de mobilité (31)

M. Pierre-Emmanuel GAUDIN, Conseiller municipal de Varennes-Jarcy (91)

Mme Hélène HAZLEWOOD, 8^{ème} Vice-présidente de Nantes Métropole, Maire de Saint-Aignan-de-Grandlieu (44)

Mme Julie LAERNOES, Députée Ecologiste de Loire-Atlantique (44)

M. Michel MARCHAND, 9^{ème} Adjoint au Maire de Villiers-sur-Marne délégué à l'aménagement, la mobilité, la transition énergétique et écologique, au cadre de vie, au patrimoine, aux travaux et au développement durable (94)

Mme Kristell NIASME, Conseillère départementale du Val-de-Marne, Maire de Villeneuve-Saint-Georges (94)

M. Luc OFFENSTEIN, Conseiller municipal de Sucy-en-Brie délégué aux circulations douces et aux nuisances aériennes (94)

Mme Isabelle PAGANI, Conseillère municipale de Chevilly-Larue (94)

Mme Louise PAHUN, Conseillère municipale de Rezé déléguée à la santé environnementale, à la lutte contre les pollutions et à l'aéroport (44)

M. Benoît PENEZ, Conseiller municipal de Mitry-Mory délégué à l'Environnement, la prévention des risques et la gestion des déchets (77)

M. Christian REY, Maire de Diémoz (38)

M. Cédric SABOURET, Maire de Gonesse (95)

M. Gérard STEMMER, Administrateur Ville et Aéroport, ancien Adjoint au Maire de Dammartin-en-Goële (77)

M. Serge TOURNERIE, Conseiller municipal d'Eysines, conseiller métropolitain Bordeaux Métropole (33)

Membres ayant adressé pouvoir : 12 membres

M. Bertrand AFFILE, 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole délégué aux finances, aux affaires générales et à l'aéroport (44), administrateur de Ville et Aéroport

M. Damien ALLOUCH, Maire d'Epinay-sous-Sénart (91)

M. Gilbert-Luc DEVINAZ, Sénateur du Rhône (69)

M. Pascal DOLL, Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF-95)

Mme Sandrine GELOT, Maire de Longjumeau (91)

M. Christian GUILLET, 6^{ème} Adjoint au Maire des Sorinières délégué à l'espace public, aux mobilités et à la vie quotidienne (44)

M. Freddy HERVOCHON, Vice-président du Conseil départemental de Loire-Atlantique (44), administrateur de Ville et Aéroport

M. Jean HUMANN, Maire d'Entzheim (67)

Mme Sandra IMPERIALE, Maire de Bouguenais (44), administratrice de Ville et Aéroport

M. Stéphane JABUT, Maire de Dammartin-en-Goële (77)

Mme Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire de Fretin (59)

M. Casimir PIERROT, Adjoint au Maire de Montigny-lès-Cormeilles (95), Administrateur de Ville et Aéroport

Membres excusés : 15 membres

M. Mathieu GAGET, Maire de Saint Quentin-Fallavier (38)
M. Bruno GINDRE, Maire de Villette-d'Anthon (38)
M. Frédéric GIRO, Maire de Bruges (33)
M. Michaël GODEFROY, Maire d'Eply (54)
M. Hasan KARADAG, Maire de Fontenay-en-Parisis (95)
M. Philippe KNIBIELY, Vice-président de Saint-Louis agglomération délégué à la transition écologique et énergétique et délégué EuroAirport (68)
M. Christian LECLERC, Maire de Champlan (91)
M. Joël MARION, Maire de Compans (77)
M. Mario MARTINET, Maire de Berre-l'Etang (13)
M. Jean-Paul MEYER, Maire de Blotzheim (68)
M. Eric POULLIAT, Maire du Haillan (33)
Mme Christine SADIN, Maire de Satolas-et-Bonce (38)
M. Nicolas SERERO, Maire de Gournay-sur-Marne (93)
Mme Djida TECHTACH, Maire de Villiers-le-Bel (95)
M. Alain TOPPAN, Maire de Cornebarrieu (31)

Participaient également à la réunion :

Mme Nolwenn BIZEUL, Cheffe de projet aéroport, Nantes Métropole (44)
M. Julien DELANNAY, Chargé de mission Ville et Aéroport
M. Yohann DESSALLES, Responsable relations publiques et partenariats, Mairie de Villeneuve-le-Roi (94)
M. Richard GOUSSIES, Chargé de communication Ville et Aéroport

La séance est ouverte à 10h30 par Jean-Pierre BLAZY, Président de Ville et Aéroport

M. BLAZY, constatant qu'au moins un quart des membres à jour de leur cotisation sont présents ou représentés, prend acte de ce que le quorum requis par l'article 5 des statuts est satisfait et que l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

M. BLAZY rappelle que l'Assemblée générale ordinaire est réunie aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral 2025 du Président
- Rapport financier 2025 du Trésorier
- Validation des membres de droit
- Mode de scrutin de l'élection à la présidence par le Conseil d'administration
- Renouvellement par tiers du Conseil d'administration et installation
- Election à la présidence de Ville et Aéroport : présentation des candidats suivi d'un vote
- Election du bureau de Ville et Aéroport

M. BLAZY indique le sujet essentiel de l'Assemblée générale ordinaire 2026 qui porte sur l'élection du/de la président(e). Il rappelle qu'il y a trois candidats. Comme dans toute assemblée générale, il précise que le rapport moral 2025 et le rapport financier 2025 vont être présentés au préalable mais que l'essentiel du temps de réunion sera consacré au renouvellement des instances de Ville et Aéroport, c'est-à-dire dans un premier temps le conseil d'administration avec son renouvellement par tiers, dans un second temps l'élection à la présidence de l'association.

Il ajoute qu'un Conseil d'administration est prévu suite à l'assemblée générale car il y a quelques points importants à examiner, notamment la représentation de Ville et Aéroport au sein du collège « Associations » des différentes Commissions Consultatives de l'Environnement. Actuellement, Ville et Aéroport siège en CCE Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Le Bourget mais il faut avoir l'ambition d'étendre cette représentation au niveau de Paris-Orly et à l'échelle des grands aéroports régionaux.

Présentation et approbation du rapport moral 2025

M. BLAZY ne souhaite pas en faire un long développement puisque le détail des différents points du rapport moral 2025 figurent dans le dossier de séance. Il reprend les grands chapitres du rapport moral 2025 en indiquant qu'un important travail sur l'année 2025 a été mené sur la question des différentes Etudes d'Impact selon l'Approche Equilibrée (EIAE) des principaux aéroports français, qu'ils soient parisiens ou régionaux. Le rapport moral présente un bilan de ces EIAE par aéroport, bilan qui s'il n'est pas définitif est quand même bien avancé. Le travail est plus avancé au niveau de la quasi-totalité des aéroports régionaux et également de Paris-Orly alors que pour Paris-CDG le rapport final de l'EIAE n'a été présenté qu'en décembre 2025 et transmis au ministre des Transports début janvier 2026. Des arrêtés ministériels portant restrictions d'exploitation ont été publiés comme à Paris-Orly, ce qui donc n'est pas encore le cas pour Paris-CDG. Peut-être que de nouveaux éléments seront présentés sur ce sujet lors de la CCE Paris-CDG programmée en juin.

Le tableau de synthèse sur ces EIAE permet de comprendre les spécificités de chaque plate-forme et de comparer les mesures retenues par les Préfets désignés comme autorité compétente.

Il observe que la période nocturne a fait l'objet d'un traitement commun.

M. BLAZY aborde ensuite le travail engagé par la Cour des comptes en mai 2025. C'est une Evaluation de la Politique Publique (EPP) de maîtrise des nuisances sonores aéroportuaires, travail auquel Ville et Aéroport a été associé. M. BLAZY indique à ce titre qu'il a siégé au sein du Comité d'accompagnement de cette EPP et que celui-ci a réuni différents acteurs (DGAC, ACNUSA, FNAM, Associations de riverains, Université Gustave Eiffel (recherche sur la santé), ...).

Il confirme la clôture des travaux du Comité d'accompagnement et la publication à venir du rapport de cette EPP d'ici la fin juin. Ce rapport contiendra une analyse, et notamment fera la balance entre la dépense publique engagée aux différents niveaux et les résultats produits au regard des objectifs affichés. Par ailleurs, une large partie de ce rapport sera consacrée aux préconisations de la Cour. Le rapport moral 2025 reprend les orientations du travail de la Cour à partir de la p.25.

M. BLAZY fait référence ensuite aux deux études en cours de réalisation. Il s'agit d'une part d'une réflexion qui doit permettre d'aboutir à la mise en place d'un Observatoire des valeurs immobilières autour des aéroports. La deuxième étude quant à elle traite de l'emploi. Si l'on est d'accord pour dire que le secteur aérien crée des emplois, il y a eu des évolutions dans la dernière période qu'il convient d'objectiver. Au-delà de l'aspect quantitatif, il faut également étudier

l'aspect qualitatif. Le travail sur cette thématique doit nous permettre d'avoir des éléments de dialogue et des arguments à faire valoir face à nos interlocuteurs.

M. BLAZY évoque le point mentionné p.40 qui renvoie à un sujet sensible sur lequel Ville et Aéroport avait réagi. Il s'agit de l'article 43 du Projet de loi de Finances pour 2026. L'association était vent debout contre le prélèvement des excédents de recette de la Taxe sur les nuisances sonores aérienne (TNSA). Celle-ci est payée par les compagnies aériennes, d'ailleurs elles ont-elles-mêmes contestées ce prélèvement. Or, le produit de la TNSA permet de subvenir aux besoins encore très importants sur certains territoires, notamment en Ile-de-France, liés à l'insonorisation des logements inclus dans les Plans de Gêne Sonore (PGS).

M. BLAZY revient sur la participation de Ville et Aéroport au travail parlementaire lorsqu'elle y a été invitée sur le transport aérien. Il précise le travail du Sénat sur la pollution sonore liée aux transports (donc pas uniquement aérien) et informe que le sénateur du Rhône, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, qui a été rapporteur vient d'adhérer à Ville et Aéroport.

M. BLAZY fait état du livret de formation réalisé pour les élus de Ville et Aéroport. Celui-ci est en cours de finalisation. C'est le travail essentiel de sensibilisation de nos élus assuré par M. Gérard STEMMER, ancien Officier Mécanicien Navigant, aux notions souvent techniques développées lors des réunions (CCE, CCAR) par la DGAC, les gestionnaires d'aéroports ou les professionnels de l'aéronautique.

M. BLAZY souligne le partenariat avec l'Airport Regions Conference (ARC) qui a été repris en 2025. Il rappelle que cette structure est basée à Bruxelles et qu'un programme de travail commun a été défini sur la thématique « Limitation et compensation ».

M. BLAZY termine la présentation du rapport moral 2025 en revenant sur la rencontre avec le nouveau président de l'ACNUSA, M. Pierre MONZANI (juin 2025) ; la participation de l'association au projet SonoRezé (projet associant les chercheurs, la collectivité et les habitants qui peut intéresser d'autres territoires) ; la concertation volontaire organisée par Aéroports de Paris sur le nouveau schéma directeur de l'aéroport Paris-CDG (printemps 2025) et sa vision stratégique à l'horizon 2050 ; la signature d'une tribune du Monde (février 2026) par certains élus Ville et Aéroport opposés au nouveau projet d'extension de l'aéroport ; le déplacement Ville et Aéroport sur site à Lyon-Saint-Exupéry (mars 2025) ; la nécessité en permanence d'agrandir le réseau Ville et Aéroport et de faire adhérer de nouvelles collectivités (de la métropole à la commune).

M. GONZALES souhaite attirer l'attention des membres de l'assemblée générale sur un point de vigilance qui pourrait utilement être repris dans l'avenir et qui concerne un sujet p.27, recommandation n°4 où il est dit que « Ville et Aéroport recommande de retenir les courbes du PEB comme référence unique à l'élaboration du plan servant à la maîtrise de l'urbanisme (PEB) et à l'élaboration du plan servant à l'éligibilité à l'aide à l'insonorisation (courbes de court terme du PEB), tout en maintenant le principe de deux plans distincts ».

M. GONZALES précise que cette recommandation est sans doute valable pour certains aéroports tels que Paris-CDG mais pas pour tous puisque notamment pour l'aéroport d'Orly (et peut être y-en-a-t-il d'autres) il faut s'assurer qu'on ne soit pas mis en difficulté. Une telle recommandation appliquée pour Paris-Orly serait une véritable catastrophe car comme l'aéroport dispose d'un Plan

d'Exposition au Bruit (PEB) bien plus petit que le Plan de Gêne Sonore (PGS), cela entraînerait des effets que nous ne voulons pas. Cette recommandation ne doit être lue à l'aune d'une vérification de tous les aéroports.

M. REY fait savoir que pour son territoire (Isère) concerné par l'activité de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry, la situation est inverse puisque le PGS a un périmètre plus réduit que le PEB et on avait demandé il y a quelques années qu'il y ait un seul indicateur en fusionnant PEB/PGS mais cette réforme n'a pas aboutie.

M. BLAZY ajoute qu'il importe d'être prudent dans l'expression sur ce point précis et qu'il y a nécessité de considérer les spécificités des aéroports.

Compte-tenu du temps limité, M. BOUREAU annonce la circulation d'un livre d'or à l'occasion de la dernière réunion présidée par M. BLAZY afin que les membres de l'association puissent écrire un mot.

M. OFFENSTEIN ajoute aux propos de M. GONZALES que si la recommandation n°4 mentionnée page 27 s'applique à Orly il n'y a plus de fait d'aide à l'insonorisation. Il y a en effet un PEB qui date de 1975 avec une clause d'antériorité qui interdit à toutes les personnes qui ont fait construire après 1975 d'être éligible à l'aide à l'insonorisation.

M. BLAZY rappelle qu'un rapport lui avait été commandé par Mme Ségolène ROYAL en 2016 lorsqu'elle était Ministre de l'Ecologie et qui portait notamment sur l'harmonisation des procédures PEB et PGS et le critère d'antériorité. Il s'agissait de simplifier la cartographie existante et de proposer l'élaboration d'un seul plan d'une part ; d'autre part, le but était d'assouplir la règle d'antériorité qui prive un certains nombres de riverains de l'aide à l'insonorisation de leur logement. L'étude avait relevé un millier de logements à l'échelle nationale et demandé qu'un droit soit ouvert pour ces cas sur une durée limitée. Il regrette que ce rapport, comme d'autres, n'ait pas été suivi d'effets.

M. LEMASSON précise que les règles peuvent être difficiles à gérer si on en vient à harmoniser l'ensemble des cartographies et que néanmoins nous avons un point d'honneur à s'assurer que les riverains soient malgré tout le mieux isolé et donc le mieux protégé des nuisances acoustiques. Quant à la règle d'antériorité, il est important de la travailler encore et il cite l'exemple de Nantes-Atlantique où un travail est engagé afin de voir de quelle manière on peut procéder à une évolution de la réglementation en la matière. Il ajoute qu'il est important de mettre sur la table ce qu'il se passe sur les différentes plates-formes parisiennes et régionales pour voir de quelle manière, si ce n'est harmonisée, faire monter en compétence les sujets de prévention de nos riverains.

M. BORRELLY, dans le prolongement de ce qui a été dit sur ce sujet, rappelle que les normes évoluent énormément et que ce n'est pas pris en compte dans les différents textes. On accorde des aides aux riverains en remplacement de leurs fenêtres mais il devrait y avoir un système qui permet au riverain de bénéficier de renouvellement des installations qui auraient pu être faites par le passé. Car il y a des progrès énormes qui sont fait techniquement.

M. BLAZY confirme que la réglementation prévoit que le droit à l'insonorisation est valable une seule fois. S'il convient qu'il faudrait remplacer certaines installations existantes, on peut opposer

qu'il y a encore un nombre important de logements non insonorisés autour des aéroports. Il considère que le droit au départ prévoyait une aide à 100%, qu'ensuite cela a été réduit et que le reste à charge pour certains constitue un frein. Il faut ajouter à cela les délais d'instruction des dossiers, notamment en Ile-de-France, si bien que certains riverains renoncent. Il ajoute avoir beaucoup insisté sur cette question auprès de la Cour des comptes et souhaite que celle-ci fasse une préconisation audacieuse consistant à revenir au 100% de prise en charge.

M. LEMASSON précise que le 100% concerne le montant du plafond des travaux et que vu l'indice bâtiment le reste à charge reste important et peut monter encore jusqu'à 35-40%. Cela veut dire aussi qu'il faut continuer à faire du lobbying pour changer les règles et s'assurer que ce sont les travaux réels qui soient pris en charge et pas forcément les plafonds de travaux. Il faut s'assurer que le plafond de travaux soit régulièrement révisé à la hausse. Le décret récent de 2025 a remplacé celui de 2012. On est donc resté plus de 12 ans sans évolution de l'indice. Sur ce point, nous devons être force de proposition auprès de nos parlementaires. C'est sans doute comme cela que nous arriverons à faire bouger les lignes du droit commun.

M. BOUREAU fait savoir l'évolution de ce dossier par le Préfet de Haute-Garonne qui a fait un courrier au ministre des Transports pour lui demander une diminution du reste à charge concernant les opérations d'insonorisation, avec un taux à 100% selon les revenus. Mais il invite le ministre à monté sensiblement le niveau de prise en charge. Cela fait plaisir de voir les responsables de l'Etat essayé d'agir au niveau du ministère pour faire évoluer les règles. Et nous allons continuer à pousser dans ce sens dans les prochains mois, les prochaines années.

Concernant l'aide à l'insonorisation, M. OFFENSTEIN a demandé à Aéroports de Paris de tenir quatre commissions consultatives d'aide aux riverains (CCAR) par an. En effet, entre chaque commission, le prix des matériaux a pratiquement doublé et comme vous l'avez très bien dit précédemment plus personne n'arrive à rentrer dans les clous.

Il est procédé au vote. Le rapport moral 2025 est adopté à l'unanimité.

Présentation et approbation du rapport financier 2025

M. BARGE indique en premier lieu qu'il n'y a pas beaucoup de différence au niveau du bilan comptable d'une année sur l'autre. Les cotisations enregistrées au niveau des différents niveaux de collectivités (métropole, région, département, EPCI, communes) sont sensiblement identiques. On a donc du mal à faire progresser les recettes. C'est un travail de longue haleine.

M. BARGE fait état du total du bilan qui est de 105 520 euros. Les cotisations représentent 90 524 euros, avec un résultat net comptable de + 5 480 euros. Le bilan de l'actif et du passif présente un total de 93 788 euros. Le compte de résultat fait apparaître un total des produits de fonctionnement de 91 539 euros et d'autre part les charges de fonctionnement qui correspondent aux achats engagés et charges externes (fournitures, frais de déplacements, contrat OVH (hébergeur Internet et téléphonie), honoraires In Extenso Cogem, AXA Assurances, publications, etc.), aux salaires et traitements de nos deux salariés M.DELANNAY, chargé de mission à plein temps et

M.GOUSSIES, chargé de communication à temps partiel, aux charges sociales (Urssaf Ile-de-France, Malakoff Humanis, Médecine du travail (CMIE) et la formation continue (Uniformation). Nous avons ainsi un total des charges de fonctionnement de 86 059 euros.

Ce qui fait un total des produits de fonctionnement égal à 91 539 euros pour un total de charges de fonctionnement égal à 86 059 euros. Le résultat net comptable 2025 est donc de +5 480 euros.

M. BARGE attire l'attention des membres sur la liste des adhérents et du montant des cotisations enregistrées en indiquant comme chaque année qu'il faut veiller à consolider l'association car au niveau des collectivités les administrations cherchent à réaliser des économies et lorsqu'elles voient l'appel à cotisation annuel de Ville et Aéroport elles essaient de résilier l'adhésion auprès des élus.

M. BARGE signale que la campagne d'adhésion 2026 va pouvoir être lancée suite aux élections municipales et communautaires. On sollicite dans ce cadre plus de 250 collectivités et 80 parlementaires concernés. Le sénateur du Rhône Gilbert-Luc DEVINAZ a adhéré et M. BARGE précise qu'il habite proche de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry à Jons et qu'il est concerné par l'activité de la 1^{ère} et 2^{ème} piste. Il a donc toujours été sensibilisé au problème de l'aéroport.

Comme chaque année, M. BARGE rappelle que la stratégie d'adhésion 2026 repose en partie sur les administrateurs de Ville et Aéroport en raison de leur influence à l'échelle locale. C'est ainsi que des communes viennent d'adhérer autour de Paris-Orly (Sucy-en-Brie, Yerres en cours d'adhésion). Il est essentiel de consolider notre représentation autour de certains aéroports (Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux) et d'étendre celle-ci notamment autour de Nice-Côte-d'Azur.

Enfin, M. BARGE précise que le réseau Ville et Aéroport enregistre l'adhésion d'une métropole (Nantes) et d'une région (Pays de la Loire). Il considère qu'il y a lieu là aussi d'enregistrer l'adhésion d'autres métropoles (MGP, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lille, Nice, Lyon) et de régions, départements puisque l'association ne compte actuellement que trois départements (Essonne, Loire-Atlantique, Haute-Garonne).

M.BARGE invite les administrateurs à porter le dossier d'adhésion 2026 auprès des collectivités implantées sur leur territoire et de veiller à ce que chaque année nous puissions étendre notre représentation sur chaque territoire aéroportuaire, en Ile-de-France et en régions.

M. BLAZY ajoute que les recettes de l'association reposent sur les seules cotisations des adhérents et que les salaires (2 salariés) constituent la principale charge de fonctionnement. Il faut donc être vigilant et s'attacher chaque année à démarcher les collectivités concernées autour des principaux aéroports français.

Il est procédé au vote. Le rapport financier 2025 est adopté à l'unanimité.

Validation des membres de droit

M. BLAZY rappelle aux membres de l'Assemblée générale la révision des statuts de l'association Ville et Aéroport intervenue le 6 novembre 2025 en Assemblée générale extraordinaire. Cette révision a notamment précisé la composition de l'association par son article 3 :

« Article 3

L'association se compose de membres fondateurs, de membres adhérents et de membres de droit :

- ont de plein droit la qualité de membres fondateurs, les participants à l'Assemblée générale constitutive du 23 février 2000.

- sont membres adhérents les collectivités territoriales françaises et de l'Union Européenne et les parlementaires.

- sont membres de droit, toute personne physique ou morale, proposée par le bureau et confirmée par l'Assemblée générale, en raison de la qualité de leurs travaux ou de leur action bénéficiant à l'objet de l'association.

La qualité de membre est dans tous les cas décernée par le Conseil d'administration ».

Il est par ailleurs mentionné à l'article 7 des statuts au « 1) Le Conseil d'administration » que « les membres fondateurs de l'association, et ceux qui ont pu exercer une fonction dans le cadre de l'exécutif s'ils le souhaitent, peuvent être membres de droit au Conseil d'administration ».

Sont ainsi proposés devant l'Assemblée générale pour être membres de droit les personnes suivantes :

En référence à l'article 3 des statuts :

- M. Jean-Pierre BLAZY : il est membre fondateur de l'association et son président depuis sa création le 23 février 2000 (AG constitutive tenue à l'Assemblée nationale).

En référence à l'article 7 des statuts :

- M. Jean-Claude LEMASSON : il est Vice-président de l'association depuis la réélection du bureau le 13 avril 2021 (réunion du CA). M. Lemasson a depuis mené diverses actions et contributions au bénéfice de l'objet de l'association. Il a notamment représenté Ville et Aéroport dans le cadre de l'évaluation de l'action de l'ACNUSA à la réduction des nuisances aéroportuaires (2023-2024).

- M. Gérard STEMMER : il est administrateur de l'association depuis 2017. Il a par la qualité de son expertise (production d'avis, contributions sur divers sujets, ...) en tant qu'ancien Officier Mécanicien Navigant bénéficié à l'objet de l'association. Il a notamment dans la période récente assuré un séminaire de formation en visioconférence auprès des élus du réseau Ville et Aéroport

qui a découché sur la réalisation d'un livret qui reprend les différentes notions techniques abordées lors du séminaire.

Il est proposé à l'assemblée générale de statuer sur ces propositions au regard des articles précités des statuts (article 3 et 7).

Il est procédé au vote. La proposition de désignation des trois membres de droit est adoptée à l'unanimité.

Les membres de droits, MM. BLAZY, LEMASSON et STEMMER ainsi désignés par l'assemblée générale sont associés aux travaux de l'association et siègent au Conseil d'administration.

Observations sur les statuts de Ville et Aéroport

Avant d'aborder les sujets suivants de l'ordre du jour, M. BLAZY rappelle que dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 6 novembre 2025 une révision des statuts a été faite. Toutefois, il relève l'absence de mise en cohérence totale entre la modification de l'article 7 et la rédaction maintenue dans sa totalité de l'article 6. Cela porte précisément sur la question de l'élection de l'exécutif (bureau) et donc du président ou de la présidente.

En effet, M. BLAZY précise que l'article 6 des statuts indique la composition de l'assemblée générale avec en son sein un conseil d'administration pouvant aller jusqu'à 30 membres et renouvelé par tiers chaque année par elle. M. BLAZY cite la 2^{ème} phrase de l'article 6 : « Elle élit un(e) président (e), trois vice-président(e)s, un(e) secrétaire général(e), un(e) trésorier(e) ».

Mais l'article 7 dit que « 2) Le bureau : Le Bureau est constitué par le vote du Conseil d'administration. ».

M. BLAZY fait le constat de ce manquement et ajoute que n'étant pas en assemblée générale extraordinaire la révision des statuts ne peut être à l'ordre du jour. Toutefois, il précise que c'est l'Assemblée générale qui prime puisqu'elle élit le conseil d'administration et propose d'appliquer pour cette réunion, sauf avis contraire, l'article 6, nonobstant la clarification nécessaire à apporter à l'avenir aux statuts avec une mise en cohérence des articles 6 et 7.

M. BLAZY souhaite recueillir l'avis des membres de l'assemblée générale sur ce point avant de poursuivre l'ordre du jour. Ceux-ci sont d'accord avec l'idée que l'assemblée générale est supérieure au conseil d'administration et que dans ce cas de figure on peut considérer l'article 6. Pour le bon ordre des choses, M. BLAZY fait savoir que le renouvellement par tiers du conseil d'administration aura lieu préalablement à l'élection à la présidence.

Ainsi, tout membre de l'assemblée générale n'étant pas membre du conseil d'administration renouvelé de l'association pourra participer ensuite au vote du nouveau/de la nouvelle président(e) et de l'exécutif (membres du bureau) conformément à l'article 6.

M. REY suggère que dans le cadre du renouvellement des instances de Ville et Aéroport, les nouveaux candidats au Conseil d'administration puissent se présenter et qu'un tour de table soit fait.

Renouvellement par tiers du Conseil d'administration et installation

M. BLAZY rappelle le 2^{ème} sortant renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2025.

Il indique ensuite que l'assemblée générale 2026 renouvelle le 3^{ème} tiers sortant du Conseil d'administration, dont la liste des membres sortant est la suivante :

L'assemblée générale 2026 renouvelle le 3^{ème} tiers sortant du Conseil d'administration :	
M. Benoît PENEZ	Conseiller municipal de Mitry-Mory chargé de l'Environnement (77)
M. Casimir PIERROT	Adjoint au Maire de Montigny-lès-Cormeilles chargé de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Ferme pédagogique (95)
M. Roland PY	Ancien Maire de Fontenay-en-Parisis (95)
M. Christian REY	Maire de Diémoz (38)
M. Gérard STEMMER	Ancien Adjoint au Maire de Dammartin-en-Goële (77)
M. Laurent TAUPIN	Adjoint au Maire de Chevilly-Larue (94)
M. Philippe TRUBERT	Directeur du Syndicat Mixte Aéroportuaire de l'aéroport Beauvais-Tillé (60)
Mme Brigitte VERMILLET	Vice-présidente du département de l'Essonne, Maire de Morangis (91)

M. BLAZY présente ensuite la liste des membres sortants qui sont candidats au Conseil d'administration :

Liste des membres sortants candidats au Conseil d'administration (5)
M. Benoît PENEZ , Conseiller municipal de Mitry-Mory chargé de l'Environnement (77)

M. Casimir PIERROT, Adjoint au Maire de Montigny-lès-Cormeilles chargé de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Ferme pédagogique (95)
M. Christian REY, Maire de Diémoz (38)
M. Gérard STEMMER, Ancien Adjoint au Maire de Dammartin-en-Goële (77)
Mme Brigitte VERMILLET, Vice-présidente du département de l'Essonne, Maire de Morangis (91)

M. BLAZY détaille la liste des membres démissionnaires du Conseil d'administration :

Liste des membres démissionnaires du Conseil d'administration (10)

M. Roland PY, ancien Maire de Fontenay-en-Parisis (95)
M. Ludovic GUITTON, ancien Adjoint au Maire du Haillan (33)
M. Jean-Philippe BEGAT, ancien Adjoint au Maire de Villiers-sur-Marne (94)
M. Christian LECLERC, Maire de Champlan (91)
M. Romain COLAS, Vice-président de la Com. d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (91)
M. Laurent TAUPIN, Adjoint au Maire de Chevilly-Larue (94)
M. André MAYENS, ancien Adjoint au Maire de Varennes-Jarcy (91)
M. Gaston LATSCHA, ancien Conseiller communautaire de Saint-Louis Agglomération (68)
M. Philippe TRUBERT, Directeur du Syndicat Mixte Aéroportuaire Aéroport Beauvais-Tillé (60)
Mme Agnès BOURGEAIS, Maire de Rezé (44)

Enfin, M. BLAZY présente la liste des membres candidats au Conseil d'administration :

Liste des membres candidats au Conseil d'administration (13)

M. Serge TOURNERIE, Conseiller municipal d'Eysines, Conseiller métropolitain Bordeaux Métropole (33)
Mme Isabelle PAGANI, Conseillère municipale de Chevilly-Larue (94)
M. Pierre-Emmanuel GAUDIN, Conseiller municipal de Varennes-Jarcy (91)
Mme Kristell NIASME, Maire de Villeneuve-Saint-Georges (94)
M. Jacques DORIDAM, Vice-président Mobilités du Syndicat Mixte Aéroportuaire de l'aéroport Beauvais-Tillé (60)
M. Michel MARCHAND, Adjoint au Maire de Villiers-sur-Marne délégué aux Transports, à la Transition Energétique et la Géothermie (94)
Mme Hélène HAZLEWOOD, Maire de Saint-Aignan-de-Grandlieu (44)
M. Cédric SABOURET, Maire de Gonesse (95)
M. Stéphane JABUT, Maire de Dammartin-en-Goële (77)
M. Michaël DAMIATI, Maire de Crosne (91)
M. Yohann GARNOT, Conseiller municipal de Blagnac délégué à la transition numérique et à la politique communale de mobilité (31)
M. Luc OFFENSTEIN, Conseiller municipal de Sucy-en-Brie délégué aux circulations douces et aux nuisances aériennes

Mme Louise PAHUN, Conseillère municipale de Rezé déléguée à la santé environnementale, à la lutte contre les pollutions et à l'aéroport

M. BLAZY rappelle que le nombre maximum de membres prévu par l'article 6 est de 30 et qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté puisque la composition actuelle du Conseil d'administration est de 25 membres, et que si l'assemblée générale valide l'ensemble de la liste des candidats (sortant/nouveaux candidats), on passera à 28 membres.

Un tour de table est effectué et chaque membre de l'assemblée générale se présente.

M. Christian REY : Maire de Diémoz dans l'Isère (38), Vice-président de l'association des maires de l'Isère, concerné par l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry, et administrateur de Ville et Aéroport depuis plusieurs mandats

M. Lucien BARGE : Maire de Jonage dans le Rhône (69), commune située dans la Métropole de Lyon. 3 départements (Ain, Rhône et Isère) sont concernés par l'activité de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry

M. Benoît PENEZ : Conseiller municipal de Mitry-Mory (77), voisin de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle

M. Jean-Claude LEMASSON : ancien Maire de Saint-Aignan-de-Grand Lieu et ancien Vice-président de Nantes Métropole, proche de Nantes-Atlantique (44).

Mme Hélène HAZLEWOOD : en complément de la description faite par M.LEMASSON, ancien maire de Saint-Aignan-de-Grand Lieu, elle indique qu'il en sera bientôt le maire honoraire puisqu'une demande en ce sens est en cours de validation. Nouvelle maire de Saint-Aignan-de-Grand Lieu, elle est aussi Vice-présidente de Nantes Métropole (44)

M. Frédéric CHAUCHET : 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Aignan-de-Grand Lieu (44)

M. Gérard STEMMER : ancien Maire Adjoint de Dammartin-en-Goële (77)

M. Michaël DAMIATI : maire de Crosne et voisin de l'aéroport d'Orly (91)

M. Serge TOURNERIE : Conseiller municipal d'Eysines (33), conseiller métropolitain (Bordeaux Métropole). Il indique être en charge des nuisances sonores depuis trois mandats

M. Frédéric BOUCHE : maire de Villeparisis, Vice-président en charge des transports et des mobilités au sein de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (95), donc comme son nom l'indique proche de l'aéroport de Roissy.

Mme Kristell NIASME : Conseillère départementale du Val-de-Marne et surtout maire de Villeneuve-Saint-Georges (94), ville de 35000 habitants survolés par le trafic de l'aéroport d'Orly.

Mme Nolwenn BIZEUL : Nantes-Métropole, Mme BIZEUL précise être cheffe de projet Aéroport au sein de la Métropole, donc non élue. Elle représente M. Bertrand AFFILE, 1^{er} Vice-président de la Métropole

Mme Louise PAHUN : Conseillère municipale de la ville de Rezé (44), qui est dans la métropole nantaise et au sud de l'aéroport Nantes-Atlantique.

Mme Julie LAERNOES : députée de la 4^{ème} circonscription de Loire-Atlantique là où se trouve l'aéroport de Nantes-Atlantique (44)

M. Pierre-Emmanuel GAUDIN : Conseiller municipal de Varennes-Jarcy (91), commune impactée par l'aéroport d'Orly

M. Michel MARCHAND : Maire Adjoint de Villiers-sur-Marne délégué aux Transports, à la Transition Ecologique, Energétique et la Géothermie (94)

Mme Isabelle PAGANI : Conseillère municipale de Chevilly-Larue (94), voisine de l'aéroport d'Orly. Elle précise que c'est M. Laurent TAUPIN qui siégeait au CA jusqu'à présent et représentait Chevilly-Larue.

M. Ghislain BORRELLY : Adjoint au Maire à Ablon-sur-Seine (94), la plus petite ville du Val-de-Marne mais certainement la plus impactée par les nuisances aériennes de l'aéroport d'Orly

M. Cédric SABOURET : Conseiller départemental du Val d'Oise, et nouveau Maire de Gonesse (95)

M. Didier GONZALES : Maire de Villeneuve-le-Roi (94)

M. Luc OFFENSTEIN : Conseiller municipal de Sucy-en-Brie délégué aux nuisances aériennes et aux circulations douces (94), ville voisine de l'aéroport d'Orly

Mme Brigitte VERMILLET : Maire de Morangis (91), commune essonnienne en limite de l'aéroport d'Orly, Vice-présidente du département de l'Essonne et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, intercommunalité en charge du PCAET, membre de Ville et Aéroport depuis près de 10 ans

M. Yohann GARNOT : Conseiller municipal à Blagnac (31), capitale de l'aéronautique donc on fabrique « vos » nuisances sonores

M. Pascal BOUREAU, Conseiller départemental de la Haute-Garonne (31), élu du canton de Blagnac. Il indique être Président de la Commission Transports, Mobilités et Bifurcation écologique et Vice-président de Ville et Aéroport depuis le début des années 2000.

Après cette présentation des membres de l'assemblée générale ordinaire, M.BLAZY fait savoir que prenant en compte la liste des candidats sortant (3^{ème} tiers – 5 membres), la liste des membres démissionnaires (10 membres) et la liste des candidats au Conseil d'administration (13 membres),

on ne dépasse pas le seuil de 30 membre fixé par les statuts (article 6). Il rappelle que la démarche a toujours été consensuelle, la méthode consistant à accepter l'ensemble des candidatures sans regarder les étiquettes politiques de chacun. On prend en compte la volonté des nouveaux membres du Conseil d'administration de s'engager à la mise en œuvre de l'objet de l'association conformément à l'article 1 des statuts.

M. BLAZY indique que si l'un des membres de l'assemblée générale demande un vote à bulletin secret, il est de droit. Il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret par les membres de l'assemblée générale.

Avant le renouvellement par tiers du Conseil d'administration, M. BLAZY invite les membres candidats à intervenir s'ils le souhaitent afin de motiver leur candidature.

M. GONZALES se présente aux membres de l'assemblée générale afin qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause s'agissant de l'élection à la présidence de Ville et Aéroport pour laquelle il est candidat. Il indique en premier lieu qu'il est dans l'association Ville et Aéroport depuis des années, depuis les débuts en 2001. Il en est le secrétaire général. Il essaie d'animer d'avec d'autres les protections des populations et les grands équilibres qui doivent être respectés autour de l'aéroport d'Orly ou l'on a une densité de population à nulle autre pareille en Europe.

Assez rapidement lorsqu'il est devenu Maire de Villeneuve-le-Roi (94), il est apparu comme une évidence que la problématique aéroportuaire sculptait l'ensemble du territoire, notamment à travers ses contraintes d'urbanisme. A donc été constituée AERO, l'Association des Elus Riverains d'Orly dont il est le président. Petit à petit, le tissu associatif a été fédéré à travers DRAPO.

M. GONZALES précise ensuite ses fonctions occupées et relatives au bruit. Lorsqu'il était conseiller régional d'Ile-de-France, il a élaboré le plan Bruit pour la région Ile-de-France. Ensuite, à la Métropole du Grand Paris (MGP), il est vice-président en charge de la problématique bruit dans son ensemble. Il a été président de Bruitparif et actuellement son vice-président. C'est un formidable outil dont on devrait pouvoir à son sens développer davantage les apports, notamment concernant l'élaboration des cartes de bruit. M. GONZALES vient d'être renouvelé au poste de représentant de l'association des maires de France au sein du Conseil National du Bruit (CNB).

M. GONZALES ajoute que lorsqu'il était parlementaire il a pu faire progresser un certain nombre de sujets, notamment celui de l'aide à l'insonorisation. Des avancées avaient été enregistrées à la fin des années 2000 concernant la prise en charge des travaux d'insonorisation et il faudrait rattraper le désengagement de l'Etat. Il a par ailleurs fait partie de la Commission relative à l'avenir d'Orly avec une soixantaine de députés. A ce moment-là, on a pu débrancher la corrélation mécanique que cherchait à instituer la DGAC entre PEB et PGS. Un amendement avait été déposé en ce sens. Il rappelle que dans le cadre de la loi Grenelle a pu être inscrite la corrélation qui doit exister entre le développement aéroportuaire et celui du territoire.

M. GONZALES présente dans un second temps la vision qu'il aimerait pouvoir porter pour Ville et Aéroport : il s'agit d'avoir une nouvelle gouvernance avec une organisation en pôles fonctionnels ou chacun bien évidemment pourrait trouver sa place. Il détaille ainsi les différents pôles : un pôle « institutionnel » pour assurer la représentation et le dialogue avec les autorités

publiques et les instances décisionnelles ; un pôle « technique » pour bénéficier d'une appréciation de la réalité lorsqu'on nous affirme par exemple qu'il y a telle ou telle évolution technologique. Est-ce vrai ? partiellement vrai ? à quel moment ça ne l'est plus ? à partir de quel moment ça le redevient ? Bref, il y a nécessité d'établir la réalité des choses. La ressource se trouve en interne mais on pourrait également aller chercher cette ressource à l'extérieur quand on ne l'a pas ; un pôle « santé » avec en tête la problématique du bruit mais aussi celle de la qualité de l'air. En région parisienne, il existe des outils que nous pouvons optimiser à travers les PCAET, PCAEM (compétence de la Métropole du Grand Paris). Cela constitue un levier formidable. Pour le bruit, il fait savoir que l'on pourrait s'adosser sur Bruitparif ; un pôle « économique » car c'est un enjeu et on nous rebat suffisamment les oreilles. Certes il y a des emplois créés, une production de richesses mais comment tout ceci arrive à ruisseler sur les territoires qui sont particulièrement impactés ? On pourrait sur ce point s'inspirer de dispositifs qui existent dans le nucléaire ou en pétrochimie ; un pôle « aménagement et voisinage » où il s'agit de défendre l'aménagement des territoires pour limiter les nuisances et améliorer la qualité de vie ; enfin un pôle « actions » qui concernerait notamment les relations avec les associations. En effet, il existe d'abord d'autres associations d'élus avec lesquelles il faudrait tisser des liens, et en face tout le mouvement associatif qui lui-même est producteur de données.

M.GONZALES termine en indiquant que cette organisation favorisait les échanges d'informations efficaces afin de protéger nos populations et aussi permettrait d'objectiver les choses. Il fait le constat qu'autour de la table certains aéroports sont très bien représentés alors que d'autres le sont beaucoup moins. Le même objectif est poursuivi par tous et concerne la vie de l'association. Il apparaît donc indispensable selon lui que chaque aéroport soit représenté à son niveau dans la structure au-delà même du vote.

Il remarque que l'association est assez particulière puisqu'elle a pour projet de fonctionner en réseau. C'est tout l'intérêt qu'il y a de tisser ces réseaux en termes de partage d'expériences, partage d'objectifs, et de prendre en compte les réalités de chacun. Avec cette vision, on serait prémuni d'une prédominance d'un aéroport au sein de l'association. On aurait l'assurance absolue que chaque aéroport puisse faire valoir sa propre spécificité, ses propres caractéristiques, ses propres aspirations et ainsi avoir un maillage qui réponde aux objectifs de ce que nous sommes, c'est-à-dire un réseau de villes qui porte les sujets. Nous nous appelons « Ville et Aéroport » et devons chercher à ce que tous les aéroports soient représentés et que les villes le soient au niveau le plus fort. Cela garantirait la prospérité de l'association qu'il appelle de ses vœux.

M.BLAZY fait savoir qu'à ce stade il ne pensait pas que seraient engagées les prises de parole pour l'élection à la présidence. Il fait observer au préalable que le renouvellement par tiers du conseil d'administration est nécessaire. Toutefois et selon un principe d'équité, il entend céder la parole aux autres candidats à la présidence en rappelant qu'il y a au total trois candidatures déclarées : Mme Brigitte VERMILLET, M. Didier GONZALES qui vient d'être entendu et M. Jean-Claude LEMASSON. Après les prises de parole des deux autres candidats, il indique qu'il procédera au vote pour le renouvellement par tiers du conseil d'administration.

Mme VERMILLET rappelle qu'elle a fait acte de candidature à la présidence de Ville et Aéroport en juin 2025, belle association dans laquelle elle siège depuis plus de 10 ans. Elle considère que c'est un acteur clé dans la défense des territoires, urbains ou ruraux, en province ou en Ile-de-France, et sur lesquels nous devons tous obtenir des avancées. Il s'agit d'une meilleure prise en

compte des enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux qui sont liés aux activités aéroportuaires.

Mme VERMILLET précise que son intervention sera courte car elle retire sa candidature. En effet, il y a eu des élections municipales. Elle a été réélue maire de sa commune et elle est appelée à prendre la présidence d'un milieu tout à fait différent puisque cela concerne les déchets et le recyclage sur son territoire essonnien. Elle souhaite faire les choses à fond et pense qu'elle n'aura plus le temps de pouvoir s'occuper en tant que présidente de cette association dans laquelle par ailleurs elle affirme sa ferme intention de rester et de continuer à travailler.

Elle fait savoir que depuis son élection elle a pu observer le travail se faire et pense que la notion d'« élu » est très importante. Elle dit respecter beaucoup les associations de riverains mais aujourd'hui il est beaucoup plus facile de pousser des portes lorsque nous sommes des élus. C'est important et cela constitue une force pour cette association. L'autre force est de dépasser toutes les positions du périmètre de l'Ile-de-France et de laisser ainsi une place à chacun. Elle sera très attentive aux programmes présentés par les deux candidats autour de la table.

Enfin, Mme VERMILLET tient à remercier toutes les équipes qui travaillent au quotidien parce que ça n'est pas simple. Elle observe une vraie production, un travail de qualité au sein de l'association et une vraie reconnaissance de celle-ci qu'elle souhaite voir perdurer encore longtemps et se développer.

M. BLAZY enregistre la déclaration de retrait de candidature de Mme VERMILLET à la présidence de Ville et Aéroport, en soulignant qu'il ne s'agit pas d'un retrait de Mme VERMILLET de l'association. Il la remercie pour son engagement continu et utile depuis plus de 10 ans au sein de l'association. M. BLAZY donne ensuite la parole à M. LEMASSON.

M. LEMASSON souhaite présenter aux membres de l'assemblée générale des éléments d'appréciation qui permettront d'identifier « les capacités à faire ».

Il revient sur ses différentes expériences. En tant que professionnel et ingénieur, il a présidé une association de niveau national pendant 7 ans. Il sait donc ce que veut dire manager une association comme Ville et Aéroport. Lors du mandat précédent, il précise qu'il a été président du réseau « Terres en villes » avec 80 territoires concernés. Il rappelle qu'il a été élu pendant 34 ans, dont 18 ans comme Maire de Saint-Aignan-de-Grand Lieu (44) au sein de Nantes Métropole. Il a travaillé sur le dossier spécifique Nantes-Atlantique et transfert Notre-Dame-des-Landes depuis plus de 20 ans. Il a donc été en contact avec les arcanes du pouvoir, avec les institutions, avec les associations dans la durée et jusqu'à la fin du mandat dernier auprès des sujets de la comitologie préfectorale. Au fil du temps, il s'est ainsi constitué un réseau solide avec différents partenaires qui lui permette de dire aujourd'hui qu'il est capable désormais de mettre ce réseau à disposition de l'association Ville et Aéroport. Conformément à l'objet de l'association, il envisage un plan d'action en complément de ce qui est déjà engagé. Il souhaite porter la présence de Ville et Aéroport auprès de l'ensemble des institutions mais aussi du réseau des associations des riverains. Par ailleurs, il entend instaurer un dialogue avec l'ensemble des plates-formes aéroportuaires et des collectivités adhérentes autour de celles-ci et celles qui devraient rejoindre l'association à l'avenir.

Un processus est à engager pour prendre en compte les spécificités des aéroports. On l'a vu sur l'écriture du PEB et du PGS.

Il poursuit en soulignant que l'association est un pôle ressources pour ses adhérents et qu'il faut favoriser l'acculturation à la problématique aéronautique sur les différentes plates-formes au regard de nos investissements précédents, de nos cursus et aussi de notre récente élection pour certains et certaines.

M. LEMASSON met en avant l'idée que demain chaque adhérent puisse venir toquer à la porte du pôle ressources de Ville et Aéroport et se renseigner sur la manière de procéder, sur ce qui existe par ailleurs, et la manière dont on pourrait dupliquer les choses suivant le contexte. Cela sous-entend une revisite du site Internet puisque s'il a le mérite d'exister il n'est pas suffisamment interactif. Dire cela n'est pas faire offense aux personnes qui travaillent sur le sujet.

M. LEMASSON souligne que l'association doit être force de propositions en terme d'évolution des règles et des règlements. Il s'agit notamment d'échanger avec les parlementaires adhérents de l'association et d'aller plus loin à l'occasion d'un temps d'échanges avec eux. Il y a un besoin d'étendre la représentation des parlementaires au sein du réseau. On a vu le travail important fourni avec les propositions de lois déposées par nos deux parlementaires à l'Assemblée nationale.

M. LEMASSON insiste sur la nécessité d'être pro-actif sur la révision des Plans d'Exposition au Bruit (PEB), des Plans de Gêne Sonore (PGS) et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). En effet, lorsqu'on regarde l'antériorité des PEB et des PGS autour des plates-formes aéroportuaires adhérentes on s'aperçoit qu'il y a des dates relativement anciennes pour certaines d'entre elles. Il nous faut donc bien analyser en interne avec le concours des adhérents concernés de quelle manière on peut travailler le sujet et émettre des propositions pour faire évoluer les règles. Il rappelle qu'il y a une temporalité à respecter concernant la durée de vie de ces plans et que celle-ci ne l'a pas été par les gouvernements successifs.

Enfin, M. LEMASSON souhaite que les membres de l'association se donnent les moyens de partager, dialoguer ou d'interpeller à travers des colloques par exemple. Il se souvient à ce titre d'un colloque au cours duquel il avait présidé une table-ronde et avait pu interpellé les acteurs invités à intervenir. Il trouve intéressant qu'un colloque se tienne début 2027 ne serait-ce que pour interpellé les candidats à l'élection présidentielle et comme cela a été fait précédemment.

Pour répondre à l'ensemble de ces objectifs, M. LEMASSON affirme l'importance de revisiter la gouvernance de l'association. Si l'association se compose d'un bureau, il n'est peut-être pas suffisamment associé. Il faudrait prendre ainsi l'habitude de réunir les membres du bureau de manière régulière. Le Conseil d'administration se réunit environ 4 fois par an. Est-ce suffisant ou pas ? Cela rejoint le point évoqué concernant une plus grande périodicité des instances de concertation existantes, et notamment les CCAR.

Pour cela, il faut revisiter le mode opératoire de cette gouvernance. Cela peut être comme l'a évoqué Didier GONZALES des pôles fonctionnels, cela peut être des groupes de travail ou une autre appellation. M. LEMASSON, au vu des thématiques spécifiques, juge opportun d'identifier la personne qui serait en capacité d'animer ces groupes pour apporter de la matière et des préconisations qui pourraient être soumises ensuite à l'avis du conseil d'administration et de l'assemblée générale, cela selon le degré d'importance de ces sujets.

M. LEMASSON rappelle qu'il est un candidat «régional », situé à 2h10-2h15 de la capitale. D'après lui, c'est un atout et une faiblesse, tout dépend de comment on voit les choses. Il a bien conscience que s'il est élu président il y a un point faible dans l'organisation. Ainsi, il propose une 1^{ère} vice-présidence dédiée au territoire et aux sujets franciliens, ceci afin de constituer une forme de binôme. Cela permettrait d'être davantage interactif au regard des dossiers tant parisiens que régionaux. Cela veut dire aussi selon lui et au travers d'amendement des statuts une répartition des tâches qui va être à travailler pour plus d'efficacité. Concrètement, qu'est-ce que l'on confie aux vice-président(e)s, au secrétaire général. M. LEMASSON ajoute qu'il va être nécessaire d'organiser un certain nombre de sujets rapidement et sans attendre la révision des statuts. C'est donc une période de transition qui ne devrait pas excéder une année selon lui. Il s'agit d'être très au fait, très au point de manière à pouvoir avancer régulièrement au regard de l'actualité des différentes plates-formes. Il y en a certaines qui sont en cours de révision de PEB, d'EIAE, d'autres avec des études économiques notamment pour valider ou non des scénarios d'EIAE.

M. LEMASSON trouve donc important d'être en ordre de marche assez rapidement et de coconstruire quelque chose ensemble qui pourrait demain s'écrire de manière formelle dans les statuts que nous aurons à évoquer à l'occasion d'une prochaine assemblée générale extraordinaire, au même titre que nous devons travailler la rédaction des articles 6 et 7 afin de les mettre en cohérence.

N'ayant plus de mandat électif, M. LEMASSON termine en soulignant qu'il est totalement disponible.

Après que les différentes expressions aient été entendues par les membres de l'assemblée générale, M. BLAZY précise qu'il y aura un moment d'échanges avant de trouver soit la voie du consensus, soit celle du vote.

Avant cela, M. BLAZY demande aux membres de l'assemblée générale de voter le renouvellement du 3^{ème} tiers du Conseil d'administration.

Il est procédé au vote. Le renouvellement du 3^{ème} tiers du Conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

M. BLAZY félicite les nouveaux promus et indique la projection du nouveau conseil d'administration figurant en p.68 du dossier de séance. Après avoir été renouvelé au niveau de son 3^{ème} tiers, le Conseil d'administration passe de 25 à 28 membres.

M. BLAZY précise toutefois qu'il reste des décisions à prendre concernant le bureau.

Election à la présidence de Ville et Aéroport : débat suivi d'un vote

M. BLAZY en sa qualité de président sortant redit que s'il doit y avoir un vote il aura lieu et que cela n'est pas un drame à condition que les engagements présentés par les deux candidats notamment sur la gouvernance soient tenus. Il les interpelle en les invitant à rechercher la voie du consensus puisqu'il observe qu'ils sont en partie d'accord.

Il propose donc qu'un débat se tienne autour de ça et invite les membres de l'assemblée générale à poser leurs questions aux candidats de manière à être éclairé ensuite sur le choix qu'ils seront amenés à faire s'il y a un vote.

M. BLAZY fait un point sur les pouvoirs reçus en précisant qu'il y en a quatre signés le concernant et que d'autres sont en blanc. Il ne propose pas de s'attribuer les pouvoirs qui sont en blanc et ou son nom ne figure pas. Il cite l'ensemble des pouvoirs reçus: pouvoir de M.HERVOCHON, vice-Président du conseil départemental de Loire-Atlantique (44), à M. LEMASSON ; pouvoir de M.DEVINAZ, Sénateur du Rhône (69), à M.BLAZY ; pouvoir de M. PIERROT, Adjoint au Maire de Montigny-lès-Cormeilles (44), à M.BLAZY ; pouvoir de M. JABUT, Maire de Dammartin-en-Goële (77), à M.BLAZY ; pouvoir de M.AFFILE, 1^{er} vice-Président de Nantes Métropole (44), à M. LEMASSON ; pouvoir de Mme IMPERIALE, Maire de Bouguenais (44), à M. LEMASSON ; pouvoir de M. Christian GUILLET, Adjoint au Maire des Sorinières (44), à M. LEMASSON ; pouvoir de M. Pascal DOLL, Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (95), à M.BOUCHE, vice-Président Transports/Mobilités de la CARPF (95) ; pouvoir de M.REY, Maire de Diémoz (38), administrateur Ville et Aéroport, à M. BARGE, Trésorier, Maire de Jonage (69).

M.BLAZY ajoute que sur les pouvoirs en blanc de quatre membres que sont M. Damien ALLOUCH, Maire d'Epinay-sous-Sénart (91), Mme Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire de Fretin (59), M. Jean HUMANN, Maire d'Entzheim (67), et de Mme Sandrine GELOT, Maire de Longjumeau (91), il convient de neutraliser ceux-ci au nom du principe d'équité.

Le débat est ouvert concernant l'élection à la présidence de Ville et Aéroport. S'ensuit le vote du bureau de Ville et Aéroport.

M.BOUREAU observe après avoir écouté les professions de foi des candidats leur concomitance. Il s'agit effectivement d'assurer la poursuite des engagements tenus par notre président sortant M. Jean-Pierre BLAZY pendant plus d'un quart de siècle. L'idéal serait d'avoir une « transition » selon lui, et non une « bifurcation ». Une transition veut dire aussi de la douceur, cela veut dire d'être en capacité d'avoir un fonctionnement permettant aux deux impétrants d'agir pour le bien de l'association et de continuer à faire des propositions visant à améliorer la qualité de vie et la santé des riverains survolés autour des plates-formes.

En conséquence, et compte-tenu de la complémentarité des candidats entre M.GONZALES au niveau de la sphère parisienne et M.LEMASSON qui représentait le « pôle régional », M.BOUREAU pose la question d'une co-présidence ? Car il estime que lorsqu'on a des personnes motivées il faut leur permettre de faire coïncider cette motivation avec l'action qui va bénéficier au collectif. En ce sens, M.BOUREAU leur demande comment ils pourraient travailler ensemble pour l'avenir de l'association en étant des partenaires ?

M.BOUREAU prend l'exemple du conseil départemental qui a un fonctionnement en binôme, et ça marche car cela permet de s'épauler, se seconder alors qu'il y a beaucoup de réunions et d'interventions à faire.

M.SABOURET a entendu les propositions formulées par les candidats et les juge complémentaires. Etant nouveau, il avoue découvrir aussi le sujet et précise qu'il a pour sa part toujours trouvé préférable pour des associations d'élus, des associations qui défendent une cause

et dont le fonctionnement n'est pas déterminé par les tendances politiques des uns et des autres, d'arriver à trouver un consensus sur la répartition des responsabilités. Evidemment les statuts prévoient de désigner des gens avec différentes fonctions au sein du bureau mais en réalité le vrai sujet revient à répondre à la question de ce que l'on veut faire : est-ce que l'on veut faire avancer la cause qui est défendue ? Il avoue être mal à l'aise lorsqu'on n'arrive pas à trouver de consensus. La notion de co-présidence est-elle recevable par les statuts ?

M.SABOURET indique son expérience au sein de son groupe au conseil départemental du Val d'Oise. Il dit assurer une co-présidence avec l'un de ses collègues et que ça se passe très bien. Finalement, lorsqu'on a besoin d'aller à une réunion et que l'on n'est pas disponible l'autre y va. On se concerte et on travaille ensemble.

M.SABOURET conclut en soulignant qu'il est d'autant plus mal à l'aise de voter qu'il ne maîtrise pas en tant que nouveau membre du conseil d'administration tous les enjeux. Il aimerait que l'on arrive à trouver un consensus, une formule selon laquelle il n'y a ni perdant ni gagnant à titre individuel mais qu'on se retrouve gagnant collectivement.

M. OFFENSTEIN affirme en toute honnêteté qu'il est très important d'appuyer sur les problèmes où ils s'avèrent être les plus importants, c'est-à-dire en Ile-de-France. L'accord technique et moral que l'on peut apporter en province, et dont il est témoin car il est venu manifester par le passé notamment à Notre-Dame-des-Landes, est également essentiel. Il ne s'agit donc pas de travailler en antagonisme. Il s'agit plutôt de s'appuyer sur ceux qui connaissent le plus le sujet pour essayer d'éviter que le problème soit aussi ailleurs. C'est à son sens un modèle qui est plus performant. En Ile-de-France, il y a énormément d'associations de riverains. M.OFFENSTEIN rappelle qu'il est titulaire à la CCE et à la CCAR de Paris-Orly, membre de l'ACNUSA depuis 2007, membre de l'Union Française Contre les Nuisances Aériennes (UFCNA), etc.

M. OFFENSTEIN fait la proposition d'un président en Ile-de-France et d'un vice-président en province.

Pour Mme LAERNOES, il ne faut pas avoir peur de voter dans une association afin de savoir qui prend les responsabilités. On a eu deux présentations qui effectivement sont complémentaires à ses yeux s'agissant de la proposition de gouvernance mais aussi sur la répartition possible des missions. Il est vrai qu'il y a une différence entre les problématiques liées aux aéroports parisiens, qui ont pu être au fondement de cette association, et celles qui concernent les aéroports régionaux qui sont spécifiques. Mme LAERNOES évoque notamment le développement des compagnies low cost.

Il y eu deux propositions de candidature et Mme LAERNOES précise qu'elle soutiendra la candidature de Jean-Claude LEMASSON en tant que président, et d'avoir un vice-président parisien. Cela lui semble être un juste équilibre. D'autre part, elle souligne qu'il y a des enjeux très forts liés aux projets d'extension d'aéroports, notamment parisiens. Il y a aussi un enjeu qui concerne les nuisances générées par l'activité des aéroports régionaux.

Enfin, elle ajoute que la question de président et vice-président est plus simple et plus claire en terme de responsabilité juridique dans une association et dans ses statuts. Elle tient à témoigner la pertinence de M. LEMASSON quand il s'agit de lever tous les dessous de pierre dans les comités autour de Nantes-Atlantique. Elle considère que c'est un bon signal d'avoir un président qui n'est pas forcément parisien et d'avoir une 1^{ère} vice-présidence dédiée aux enjeux parisiens.

Mme LAERNOES indique que la pluralité des candidatures à la présidence de l'association témoigne de sa vitalité et qu'il y a un enjeu de passation et de transmission pour que cette vitalité

et les études sur lesquelles on compte puissent se concrétiser et que la gouvernance se passe bien avec l'ensemble des membres.

M. BORRELLY souhaite témoigner de l'engagement très fort de Didier GONZALES. Lorsqu'il s'attaque à un dossier c'est avec une énergie farouche. Il lui semble qu'au sein de Ville et Aéroport il y avait un certain consensus politique et pense qu'il y a plusieurs niveaux dans l'action des membres de Ville et Aéroport et avant tout un niveau militant (il pense aux manifestations qui ont pu avoir lieu, par exemple à Orly, et sur lesquelles Ville et Aéroport a semblé en retrait).

M. MARCHAND considère que diviser la France en deux est une mauvaise idée. Il y a d'un côté les parisiens, de l'autre les provinciaux. Depuis 200-300 ans ça se passe comme cela en France et on sait que ça ne marche pas. Il pense ainsi qu'il faut quelqu'un qui ait une vision globale du territoire national et puis avoir un relai qui est le vice-président. Ce dernier n'est pas quelqu'un qui traite une partie du territoire mais celui qui est en mesure de remplacer le président quand il est empêché. Le vice-président est donc quelqu'un qui a toute la connaissance de la problématique du sujet de l'association et qui est capable de venir seconder, remplacer le Président à un moment donné sur tous les sujets de l'association.

M. MARCHAND ajoute qu'il a connu cette idée de découper la France en petits morceaux car il a eu dans sa vie professionnelle une activité sur le plan national. Avec un peu d'humour, il précise qu'il avait une France divisée en 4 : Paris, Province, Marseille et la Corse.

En segmentant les territoires, on n'arrive plus à fédérer des idées, des populations, des problématiques car chacun raisonne pour lui, pour son territoire, pour ses problématiques personnelles.

En conclusion, M. MARCHAND affirme qu'il faut avoir quelqu'un avec une vision globale du territoire, proche des décideurs et des centres de décision. Et selon lui, Ville et Aéroport doit avoir un patron. Donc il faut faire valoir cette responsabilité. Il y a aussi une responsabilité juridique du fait de sa représentation à l'extérieur, notamment en justice quand il y a une procédure contentieuse (recours) donc il ne peut y avoir deux coprésidents.

M. BLAZY réagit aux précédentes interventions et fait savoir qu'il n'a pas comme d'autres peur d'un vote, ce serait contraire à la nature d'élus d'en avoir peur. Néanmoins, comme président sortant et ayant le souci d'une transmission qui permette la continuité de l'association et sa vitalité, la voie du consensus est à privilégier d'autant que le dialogue est déjà souvent difficile avec les autorités publiques (ce ne sont pas uniquement les aéroports mais aussi l'Etat). Il ne s'agit pas non plus à ses yeux d'opposer Paris et la Province. Rien ne le heurte dans le fait qu'aujourd'hui il puisse y avoir un président issu d'une région française. Ce n'est pas le sujet mais pour lui le sujet est la recherche de la cohésion. Il ne voudrait surtout pas qu'il y ait à l'issue d'un vote, avec des clivages Paris/Province ou autre clivage en tout cas pas politique car les membres de l'association ont le même objet qui les rassemblent depuis 26 ans, une forme de fracture au sein de Ville et Aéroport.

M. BLAZY rappelle ensuite les statuts de l'association qui prévoient que « le président/la présidente est élu(e) pour trois ans ». Ayant deux candidats, il fait la proposition d'un fonctionnement où l'un des deux candidats prend la présidence pour 3 ans et que l'autre soit son 1^{er} vice-président avec les fonctions expliquées précédemment et qu'au bout de cette période, le conseil d'administration y veillera, ce soit l'inverse ?

M.BLAZY observe en effet qu'il existe des points de convergence entre les candidats sur la gouvernance. Si cela ne peut fonctionner comme tel, il précise qu'un vote sera organisé.

M.BLAZY redonne la parole aux candidats à la présidence de Ville et Aéroport.

M. GONZALES indique en premier lieu que l'association est un réseau et met au défi qui que ce soit autour de la table de pointer un sujet sur lequel les membres ne sont pas tous d'accord. Bien sûr, selon lui, les problématiques que nous avons sont en face de nous et pas à l'intérieur.

Pour connaître les fonctionnements des intercommunalités, il ajoute que généralement on n'a pas besoin d'arriver à des situations d'arbitrage, d'autant que force est de constater qu'il ne s'agit pas de divergence d'approche mais de positionnement. Certains pensant que la très longue présidence parisienne devrait basculer sur une présidence provinciale, puisqu'en définitive il reconnaît n'avoir pas trouvé de mots qui étaient antagonistes aux miens lors de ma présentation lorsque M.LEMASSON a fait la sienne.

Pour M.GONZALES, qu'on sorte de cette réunion avec le nombre ou la préparation de cette élection en fonction des gens qu'on aura mis autour de la table pour s'assurer du succès ou pas d'un des aéroports principalement concernés, car c'est bien à ses yeux ce dont il s'agit, serait quand même un peu dommage. Cela voudrait dire qu'il s'agit d'une hypertrophie de l'égo qui préside aux destinées de notre association. Ce n'est pas ce qu'il peut imaginer compte-tenu des enjeux que l'association doit traiter. Si on en était à récolter des fruits, on pourrait se dire qu'éventuellement ça puisse porter avantage mais en l'occurrence on ne peut pas dire que ce soit les gains qui aient été réalisés surtout ces dernières années qui permettent de se tresser des couronnes de lauriers. On en est donc plus à essayer de cumuler les actions et les mobilisations plutôt que d'avoir des prééminences d'un côté ou de l'autre.

En conclusion, M.GONZALES exprime sa position en revenant sur la proposition formulée d'une coprésidence. Car, sinon, à quel moment il y aura-t-il arbitrage si arbitrage il doit y avoir ? C'est sur l'ordre du jour et les points à évoquer. C'est par exemple assez facile en prenant un bureau impair d'assurer l'arbitrage au niveau du bureau.

M.GONZALES n'imagine pas qu'on en arrive à des situations pareilles, car le but du jeu est au contraire de faire plus fort et pas moins fort. Nous sommes en mesure par cette proposition d'être encore plus fort. Cela veut dire que si vous craignez le président de Ville et Aéroport, et bien là vous en avez deux à craindre.

M.BLAZY demande à M.GONZALES d'explicitier la notion de coprésidence et rappelle qu'actuellement les statuts de l'association ne prévoient pas cette gouvernance. Il ajoute que le débat est ouvert et que l'on peut tout à fait envisager de réviser les statuts lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire. Il lui demande de confirmer s'il souhaite qu'il y ai deux coprésidents ?

M.GONZALES lui répond par l'affirmative. Il souhaite une présidence partagée. Nous avons une place centrale qui est Paris, avec la densité de population que l'on connaît autour des aéroports parisiens qui bat tout le monde, et en terme de problématique qui écrase tout également même si l'on souhaiterait qu'il n'en soit pas ainsi. C'est une réalité et à bien des égards il ajoute être proche des cercles de pouvoir. Et que les relais que l'on peut avoir sont intuitu personae. Il faut les exploiter au maximum plutôt que d'être là à dire que pendant trois ans il y aura une version et que

trois ans après il y en aura une autre. Non, M.GONZALES affirme l'importance d'avoir les deux en même temps.

M.GONZALES fait savoir qu'il est persuadé, après les échanges téléphoniques qu'il a pu avoir avec M.LEMASSON, qu'ils doivent pouvoir trouver les voies et moyens. Et qu'enfin, s'il devait y avoir un point de divergence, ce serait arbitrer par un nombre impair au bureau.

M.LEMASSON apporte quelques éléments complémentaires au regard des sujets évoqués et mis sur la table. Effectivement, aujourd'hui et selon des dispositions un peu jacobines beaucoup de choses se passent à Paris, mais pas que. Et il ne s'agit pas selon lui de faire de fixette sur la grande proximité en terme de distance avec les institutions gouvernementales. Il dit avoir eu et avoir encore aujourd'hui des contacts réguliers avec les ministres puisqu'il s'est battu depuis plus de vingt ans sur le sujet du maintien de Nantes Atlantique. Il connaît donc la manière dont on doit aborder ces sujets tant en terme d'aménagement du territoire que de développement économique, que de protection des riverains. Il y a donc une forme d'expertise qu'il peut mettre sur la table.

Ce qui plaît le plus à M.LEMASSON dans ce qu'a pu proposer M.BLAZY, c'est de s'engager de manière claire pour qu'à l'issue de cette phase transitoire que constitue la succession de M.BLAZY, on dise que le cycle à la présidence est de 3 ans et non 6. On rebat ainsi les cartes au regard de la manière dont nous avons réussi à travailler ou pas.

Il ajoute qu'il a vécu une co-présidence au sein de Terres en Ville mais elle était d'une autre nature. C'était une représentation des agglomérations d'un côté dont je m'occupais et une représentation des chambres d'agriculture de l'autre. C'était donc une coprésidence plus fonctionnelle et pas forcément de prise de position. Et il considère qu'il est vrai que lorsqu'on s'adresse aux ministères, aux relations avec les différents acteurs du transport aérien, c'est plus facile quand il n'y a qu'une tête.

M.LEMASSON fait donc savoir qu'il n'est pas favorable à une notion de coprésidence mais plutôt à une répartition de charges avec une vice-présidence un peu plus forte.

M.BLAZY enregistre les positions des uns et des autres et conclut le débat en disant qu'il reconnaît que sa proposition se heurte aux statuts mais que l'assemblée générale a quand même un certain pouvoir pour aménager les choses quitte ensuite à procéder à une révision statutaire.

Compte-tenu de la discussion qui a été jusqu'au bout du possible, M.BLAZY acte l'organisation d'un vote pour l'élection du président de Ville et Aéroport et propose qu'il se fasse à bulletin secret. M. BLAZY demande que les bulletins soient distribués aux membres de l'assemblée générale qui peuvent voter, et en fonction également des pouvoirs qui ont été donnés à certains membres.

Avant le vote, M.BLAZY rappelle une nouvelle fois les pouvoirs donnés :

M.HERVOCHON, vice-Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique (44), administrateur et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. LEMASSON
M. AFFILE, 1^{er} vice-Président de Nantes Métropole (44), administrateur et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. LEMASSON

Mme IMPERIALE, Maire de Bouguenais (44), administratrice et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. LEMASSON

M. GUILLET, Adjoint au Maire des Sorinières (44) et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. LEMASSON

M. DOLL, Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (95) et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. BOUCHE

M. REY, Maire de Diémoz (38), administrateur et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. BARGE

M. DEVINAZ, Sénateur du Rhône (69) et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. BLAZY

M. PIERROT, Adjoint au Maire de Montigny-lès-Cormeilles (95), administrateur et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. BLAZY

M. JABUT, Maire de Dammartin-en-Goële (77), administrateur et membre de l'assemblée générale, a donné pouvoir à M. BLAZY

Après s'être assuré de la distribution des bulletins de vote aux membres de l'assemblée générale, M. BLAZY déclare le scrutin ouvert.

Après dépouillement effectué par le président sortant, le résultat du vote est le suivant :

- 13 voix pour M. Didier GONZALES
- 17 voix pour M. Jean-Claude LEMASSON

M. LEMASSON est élu président de Ville et Aéroport avec 17 voix contre 13.

M. BLAZY félicite M. LEMASSON élu nouveau président de Ville et Aéroport, qui a la charge désormais d'assurer la continuité dans la cohésion de la structure.

Election du bureau de Ville et Aéroport

M. BLAZY rappelle que conformément à l'article 6, l'assemblée générale doit également statuer pour désigner dans la foulée l'ensemble de l'exécutif (bureau) : trois vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier.

Dans la continuité de la discussion qui est intervenue précédemment avant le vote, il ajoute que la 1^{ère} vice-présidence pourrait être confiée, sauf s'il y a des oppositions, à M. GONZALES.

M. BLAZY cède ensuite la parole au nouveau président de l'association.

M. LEMASSON remercie le président BLAZY et les membres de l'assemblée générale pour la confiance accordée, même si c'est toujours délicat mais c'est le principe démocratique. Il déclare qu'il sera le président de l'ensemble des adhérents de Ville et Aéroport sans distinction ni favoritisme.

A ce stade, il lui semble important de procéder au renouvellement de l'exécutif et élire les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier. Il demande s'il y a des candidats et rappelle que les vice-présidents sortants sont à part lui-même, Mme VERMILLET et M. BOUREAU. Il sollicite

les membres de l'assemblée générale afin de savoir s'il y a d'autres candidatures pour ces 3 postes de vice-présidents, et interpelle M.GONZALES pour connaître sa position.

M. GONZALES lui répond qu'il n'est pas candidat.

M. LEMASSON en prend acte et lui fait savoir qu'il pourra malgré tout être associé aux travaux de l'association. Avant d'établir un ordre, il demande s'il y a un troisième candidat à la vice-présidence de l'association.

Il demande ensuite aux vice-présidents sortant s'ils sont de nouveau candidats à ce poste.

Mme VERMILLET reprend la notion d'équilibre et de traitement paritaire et confirme à nouveau sa volonté d'être vice-présidente pour représenter au moins l'Ile-de-France.

M. LEMASSON propose dans ce cadre que Mme VERMILLET soit la 1^{ère} vice-présidente de Ville et Aéroport avec une mission plus particulière sur les sujets franciliens.

Il est procédé au vote à main levée. Mme VERMILLET est élue 1^{ère} vice-présidente à l'unanimité des membres présents.

M. LEMASSON demande à M. BOUREAU s'il souhaite continuer au poste de vice-président.

M. BOUREAU lui confirme qu'il souhaite continuer pour un dernier mandat. Il précise qu'il passera ensuite le relais en se tournant vers M.GARNOT, jeune élu blagnacais.

M. BLAZY lui fait savoir qu'il deviendra ensuite comme lui membre de droit fondateur.

Il est procédé au vote à main levée. M. BOUREAU est élu 2^{ème} vice-président à l'unanimité des membres présents.

M. LEMASSON renouvelle sa demande auprès des membres de l'assemblée générale afin de savoir s'il y a une candidature pour le 3^{ème} poste de vice-président qui est ouvert dans le cadre des statuts.

M. SABOURET intervient pour indiquer sa volonté de candidater compte tenu du fait que M.BLAZY n'est plus président et dans une logique de continuité.

Il est procédé au vote à main levée. M. SABOURET est élu 3^{ème} vice-président à l'unanimité des membres présents.

M. LEMASSON poursuit en soulignant la nécessité d'élire un ou une secrétaire général(e). Il demande à M.GONZALES qui est secrétaire général sortant s'il souhaite renouveler cette mission particulière.

M. GONZALES décline la proposition faite au poste de secrétaire général.

M. LEMASSON demande s'il y a des candidats au poste de secrétaire général.

M. BLAZY pense que la sagesse serait d'attendre.

Enfin, M. LEMASSON aborde la question du poste de trésorier en rappelant que M.BARGE est trésorier sortant et il lui demande s'il souhaite continuer.

M. BARGE lui répond que, vu son grand âge, il ne serait pas contre céder le poste de trésorier. En attendant, il accepte de faire la transition.

M. BLAZY suggère de faire preuve de sagesse car faute de temps il conviendrait de mettre ces questions à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'administration car certains membres sont absents. Il ajoute que l'article 7 des statuts prévoit que le bureau est constitué par le vote du Conseil d'administration. Il y a donc encore la possibilité, en prenant le temps de rechercher préalablement des candidatures, d'organiser l'élection du secrétaire général et du trésorier lors d'un prochain conseil d'administration. Il souhaite que les personnes choisies puissent représenter d'autres aéroports car il estime que l'équilibre géographique est important.

Avant de passer la parole à M.BOUREAU, M.LEMASSON annonce qu'il y aura un autre sujet de même nature, à savoir la représentation de Ville et Aéroport dans les Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE). Si elle apparaît en tant que tel sur Roissy, la proposition est d'aller plus loin au regard des sujets d'actualité propres à chaque plate-forme. Il informe qu'il va consulter prochainement les membres de Ville et Aéroport afin de savoir qui serait en mesure de représenter Ville et Aéroport sur telle ou telle plate-forme. Cette demande de représentation de l'association au sein des CCE sera transmise aux différents préfets.

M.BOUREAU, en hommage à l'ancien président M. BLAZY, lui remet le livre d'or sur lequel chacun a rédigé un mot ainsi qu'un trophée en verre pour marquer son engagement pendant plus d'un quart de siècle aux destinées de Ville et Aéroport. Il le remercie au nom des membres de l'association pour son action et l'ensemble de ses contributions. Il lui rappelle notamment qu'au cours de ses trois mandats de député, il a déposé de nombreuses propositions de lois, rendu des rapports aux différents ministres, qu'il est à l'origine de la création de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires), celle des CCE avec une composition en trois collèges, qu'il a pu faire de nombreuses propositions par rapport notamment au dispositif d'aide à l'insonorisation et la TNSA, et sur d'autres volets (gouvernance des territoires aéroportuaires, santé, etc.). Enfin, il salue l'organisation de colloques pas seulement au Sénat ou à l'Assemblée nationale mais aussi à Bruxelles avec l'ARC. Il s'agissait de formuler des propositions d'évolution des réglementations dans le cadre de la Commission européenne.

Applaudissements des membres de l'assemblée générale.

M. BLAZY remercie les membres de l'association Ville et Aéroport et leur dit qu'il n'a fait que répondre à l'engagement que lui-même avait pris et souligne que c'est un travail avant tout collectif avec des équipes qui se sont renouvelées mais aussi des membres fondateurs. Ce n'est pas sans émotion aussi qu'il quitte ses fonctions compte tenu de l'engagement et de l'investissement consenti. Il ajoute avoir également récemment passé le témoin à la mairie. A la différence de la mairie même s'il est désormais maire honoraire, il entend siéger au conseil d'administration de Ville et Aéroport en tant que président honoraire et membre de droit, et ainsi rester actif aux côtés des membres de l'association. En effet, il souligne comme cela a été dit lors de la discussion sur le rapport moral que le travail qui est toujours à faire est important. Il souhaite à l'équipe exécutive

autour de M. LEMASSON de pouvoir conduire une nouvelle étape dans la vie de Ville et Aéroport et trouver des réponses auprès de nos concitoyens, de nos populations qui les attendent de notre part mais aussi des pouvoirs publics d'abord car c'est avant tout une question qui est tranchée au niveau national plus qu'au niveau territorial.

La séance est levée à 13h15.